

Saint-Prime, 14 mai 2018

Séance ordinaire ajournée du conseil de la municipalité de Saint-Prime tenue à l'Hôtel de Ville, 599, rue Principale à Saint-Prime, le lundi 14 mai 2018 à 20 h.

Sont présents à cette séance, Mesdames les conseillères Marie-Noëlle Bhérier, Brigitte Gagné et Jacynthe Perron, ainsi que Messieurs les conseillers Mario Lapierre, Luc A. Bonneau et Adrien Perron formant quorum sous la présidence de son Honneur Monsieur le Maire Lucien Boivin.

Sont aussi présents le directeur général adjoint, monsieur Luc Boutin, le directeur général, monsieur Régis Girard ainsi que l'inspecteur en bâtiments, monsieur Francis de la Boissière.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire ouvre la séance à 20 h 00 et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour. Monsieur Luc Boutin fait fonction de secrétaire de la réunion.

2018-118

Acceptation des articles ajoutés à l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lapierre, APPUYÉ PAR madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Acceptation PIIA lot 5 886 224 – Monsieur Steve Doucet et Monsieur Marc Simard (88 rue des Hirondelles)

CONSIDÉRANT QUE Messieurs Steve Doucet et Marc Simard sont propriétaires d'un emplacement résidentiel d'une superficie de 1503,1 mètres carrés sis au 88, rue des Hirondelles, sur les lots numéro 5 886 224 du cadastre du Québec.

2018-119

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires désirent construire une résidence.

CONSIDÉRANT QUE le projet des requérants se retrouve à l'intérieur de la zone PIIA de la rue des Hirondelles «règlement 2017-10 - Plan d'implantation et d'intégration architecturale».

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction a été analysé par le CCU.

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du projet respecte les objectifs et les critères prévus au règlement 2017-10.

CONSIDÉRANT QUE ce comité croit qu'il y aurait lieu d'essayer de minimiser davantage l'entrée en asphalte qui doit être éloignée au minimum de 0,5 mètre de la limite de lot.

CONSIDÉRANT QUE ce comité croit que l'entrée en asphalte pourrait simplement se terminer face au bâtiment accessoire afin d'éviter de paver la marge latérale du bâtiment accessoire.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR madame la conseillère Marie-Noëlle Bhérer ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte comme PIIA le projet de construction déposé par Messieurs Steve Doucet et Marc Simard (88 rue des Hirondelles) et autorise le service d'urbanisme à délivrer le permis de construction.

2018-120

Acceptation PIIA lot 4 087 986 - Monsieur Frédéric Milot (668 rue Principale)

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Frédéric Milot est propriétaire d'un emplacement résidentiel d'une superficie de 1683,2 mètres carrés sis au 668, rue Principale, sur le lot numéro 4 087 986 du cadastre du Québec.

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire désire rénover l'extérieur de la résidence.

CONSIDÉRANT QUE le projet des requérants se retrouve à l'intérieur de la zone PIIA de la rue Principale «règlement 2017-10 - Plan d'implantation et d'intégration architecturale».

CONSIDÉRANT QUE les travaux de rénovation consistent à :

- Enlever le solarium en façade et refaire une nouvelle galerie;
- Enlever le solarium latéral au 2e étage;
- Enlever le parement extérieur de la résidence et installer un nouveau parement de couleur bleu ou beige;
- Modifier les dimensions de 2 fenêtres;
- Changer les fenêtres et installer de nouvelles fenêtres à guillotine;
- Changer les portes;
- Refaire la toiture en bardeaux d'asphalte.

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a consulté le S.A.R.P. concernant son projet.

CONSIDÉRANT QUE le projet de rénovations a été analysé par le CCU.

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du projet respecte les objectifs et les critères prévus au règlement 2017-10.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR madame la conseillère Brigitte Gagné ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte comme PIIA le projet de rénovation déposé par Monsieur Frédéric Milot et autorise le service d'urbanisme à délivrer le permis de rénovations.

Vente d'un terrain résidentiel – Madame Mireille Laberge et Monsieur Jonathan Lavoie

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lapierre, APPUYÉ PAR madame la conseillère Marie-Noëlle Bhérer ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Prime vende de gré à gré pour le prix de 21 700\$ plus les taxes applicables, payables comptant l'immeuble décrit

ci-après à Madame Mireille Laberge et Monsieur Jonathan Lavoie, le tout selon l'offre et promesse d'achat signée par celui-ci le 7 mai 2018 :

2018-121

Lot 4 087 640 du Cadastre du Québec d'une superficie de 874 mètres carrés (9 407,65 pieds carrés), formant un emplacement sis au 65 de la rue Lavoie à Saint-Prime.

QUE Monsieur Lucien Boivin, maire, **ou en son absence** Madame Marie-Noëlle Bhérier, maire suppléant, **et** Monsieur Régis Girard, directeur général, **ou en son absence**, Monsieur Luc Boutin, directeur général adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prime l'acte notarié, à recevoir le prix de vente et à en donner quittance.

QU'advenant un défaut de l'acquéreur de conclure la transaction citée ci-haut d'ici le 18 juin 2018, cette résolution deviendra nulle.

2018-122

Emplois d'été au service des loisirs et aux travaux publics – Rapport d'embauche

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a amorcé le processus de recrutement pour les emplois d'été prévus au service des loisirs et aux travaux publics; le tout selon la politique de dotation des ressources humaines entrée en vigueur le 14 octobre 2003.

CONSIDÉRANT QUE le processus de recrutement est maintenant terminé et qu'un rapport fut soumis au conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lapierre ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le rapport déposé par le directeur général, en date du 10 mai 2018. **Note :** 1) Ce rapport indique le service, le nom, et la date d'embauche de chaque étudiant retenu.

2018-123

Décret de travaux – Chemin du Quai – Amélioration de la piste cyclable

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Brigitte Gagné, APPUYÉ PAR madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète les travaux suivants et autorise à cet effet le service des Travaux publics à procéder aux dits travaux :

- 1) Chemin du Quai : Amélioration de la piste cyclable – enlèvement du pavage sur la portion comprise entre la rue des Hydrangées et la voie ferrée;

QUE pour défrayer le coût de ces travaux, le directeur général soit autorisé à approprier le montant à même les crédits disponibles au fonds général de la municipalité.

2018-124

Achat du chlorure de calcium

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Brigitte Gagné, APPUYÉ PAR madame la conseillère Marie-Noëlle Bhérier ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise une dépense de 7 095\$ plus taxes pour l'achat de onze (11) ballots de 1 000kg de chlorure de calcium en flocons Xtra85, livraison incluse, chez Somavrac (C.C.) inc.; le tout selon la confirmation de prix reçue en date du 7 mai 2018, dans le cadre du Service d'achat pour les municipalités (SAM) de la Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM).

2018-125

Renouvellement de l'entente de gestion avec la Société d'Habitation du Québec – Programme de supplément au loyer

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Marie-Noëlle Bhérer, APPUYÉ PAR madame la conseillère Brigitte Gagné ET RÉSOLU QUE Messieurs Lucien Boivin et Régis Girard, respectivement Maire et directeur général, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prime le renouvellement d'une entente avec la Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation de St-Félicien, pour la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2023, relativement au programme de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis accordé aux locataires de la Coopérative d'habitation de Saint-Prime; tout en confirmant sa participation financière établie à 10% du coût du supplément au loyer.

2018-126

Ajournement de l'assemblée

À 20h10, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron ET RÉSOLU par ce conseil que l'assemblée soit ajournée au 17 mai 2018 à 17 h.

**Lucien Boivin, maire
Président de l'assemblée**

Luc Boutin, directeur général adjoint

=====